

<p style="text-align: center;"><u>Commentaire de l'article 55 de la Constitution</u> Plan Proposé</p>

I - L'application tardive de la supériorité du Traité sur la loi

A- Une supériorité non contrôlée par le Conseil constitutionnel

- 1° Une objection justifiée par la distinction des rôles
- 2° Une application immédiate par la Cour de cassation

B- Une effectivité progressive de la supériorité devant le juge administratif

- 1° Un refus originel fondé sur la confusion des contrôles
- 2° Une acceptation tardive fondée sur l'habilitation constitutionnelle

II - L'extension incidente du contrôle des conditions d'application

A- L'accroissement du contrôle de l'introduction du Traité dans l'ordre interne

- 1° Le contrôle ancien de la régularité de la publication
- 2° Le contrôle récent de la régularité de la ratification ou de l'approbation

B- Le rejet persistant du contrôle de la réciprocité

- 1° Le recours à l'interprétation ministérielle en cas de difficulté sérieuse
- 2° La disparition programmée de l'interprétation ministérielle